

Cette situation inégale et précaire a existé que depuis le 16 mai, c'est pourquoi le projet de loi de la Chambre.

Jamais le caractère général qu'on invoquait n'a été une condition essentielle, de l'annuisme elle a pu avoir ce caractère dans une circonstance qu'on ne rappellerait pas pour ne pas rappeler la loi de rétrogradation. (Applaudissements à gauche); mais dans un grand nombre de cas, l'annuisme a été limité et circonscrit dans des dates déterminées.

Contre qui la loi est-elle une loi de rétrogradation? S'il y a eu des condamnés avant le 16 mai, n'ont-ils pas obtenu leur grâce? (Très-bien! à gauche.)

En quoi le Maréchal est-il outragé? Il a subi les conséquences de la conduite de ses ministres qui l'ont découvert. Il approuve le projet et, quant à la magistrature, elle n'est pas atteinte. La magistrature saisie des délits qui lui étaient dévolus a prononcé des condamnations; elle a été juste, quelquefois sévère, mais l'annuisme ne juge pas, elle ne se met pas en contradiction avec la magistrature.

La loi est une loi d'apaisement, en faisant disparaître, à ce point de vue, tout ce qui s'est passé depuis le 16 mai, depuis cette entreprise électorale qui a blessé tous les principes de la Constitution en ce qui concerne le Président de la République n'est pas responsable. (Applaudissements à gauche.)

L'amendement de M. Lenglé, consistant à retrancher de l'article 1^{er} les mots: « du 16 mai au 14 décembre 1877 », est mis aux voix et, à la majorité de 310 voix, contre 138, sur 448 votants, n'est pas adopté.

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le rapporteur indique une modification au texte de l'article 1^{er}, et explique que la formule embrasse tous les délits et conventions relatifs à la librairie, à l'imprimerie et au colportage.

L'article 1^{er} est adopté.

M. Rouher fait remarquer que l'article 2 excepte du bénéfice de la loi l'action en diffamation envers les particuliers, pour faits étrangers à la politique; il résulte que la diffamation qui a eu pour cause la politique profitera de l'annuisme. C'est là une atteinte aux droits privés des citoyens.

Il a été toujours reconnu que l'annuisme devait sauvegarder les droits des tiers.

Quand le délit ne peut être poursuivi que sur la plainte des citoyens, l'annuisme ne peut s'y appliquer.

Par le mot « Particuliers » faut-il comprendre les fonctionnaires qui sont toujours mentionnés dans les articles de loi en diffamation? Lorsqu'un particulier aura été odieusement diffamé, à l'occasion d'une élection municipale ou autre, suffit-il que la diffamation ait eu pour cause un débat touchant à la politique pour que l'annuisme soit applicable? Et comment pourra-t-on apprécier si les faits touchent ou non à la politique?

Qu'arrivera-t-il en cas de complicité? L'un des coauteurs ne sera pas poursuivi, tandis que l'autre pourra être condamné, si l'un a fait défaut, tandis que l'autre a comparu contradictoirement.

Quant à l'action civile, il est impossible de l'exercer et il en résulte une situation déplorable. (Applaudissements à droite.)

M. le rapporteur répond qu'il n'est porté aucune atteinte aux droits des particuliers. Le mot « particuliers » ne comprend pas les fonctionnaires.

C'est sur la demande du gouvernement que la Commission a adopté la rédaction soumise à la Chambre.

Le particulier conserve son action civile et l'article est suffisamment clair, en visant les faits étrangers à la politique. Il ne s'agit point de savoir si la politique a inspiré la diffamation, mais si le fait imputé est étranger ou non à la politique. Cette appréciation sera l'œuvre de la justice.

D'ailleurs, qui pourrait se plaindre de l'article 2, sinon les députés de la majorité qui ont été l'objet de tant de diffamations? (Très-bien! à gauche.)

M. Rouher reprend comme amendement l'article 2 du projet de gouvernement.

M. le Président explique qu'il est impossible de procéder ainsi.

C'est le texte de la commission qui est l'amendement, en cas de rejet, le projet de gouvernement reviendra.

M. Rouher demande la division de l'article 2, c'est-à-dire un vote séparé sur les mots « étrangers à la politique ».

L'article 2 moins les mots « étrangers à la politique » est mis aux voix et adopté.

Les mots réservés sont ensuite mis aux voix et, à la majorité de 306 voix contre 170, sur 479 votants, sont adoptés.

L'ensemble de l'article 2 est ensuite adopté.

M. de Gasté dépose une proposition de loi tendant à envoyer au Sénat les budgets partiels au fur et à mesure qu'ils auraient été votés par la Chambre.

L'article 3 relatif à la restitution des amendes est adopté à la majorité de 321 voix contre 55, sur 376 votants.

Le projet de loi est adopté.

M. Thompson demande que le rapporteur veuille bien déclarer que la loi s'applique à l'Algérie.

M. Goblet, rapporteur, répond qu'elle s'applique en effet à l'Algérie et aux Colonies.

Sur la demande de M. le ministre de l'Instruction publique, la Chambre met à son ordre du jour de samedi le projet de loi relatif à la caisse des écoles.

Demain, à 2 h. séance publique.

La séance est levée à 5 h. 40.

Événements d'Orient

La défense de Constantinople est poussée activement; on travaille en toute hâte à l'armement des fortifications. Les Russes, dit l'Agence russe, ne marcheront pas sur Gallipoli; le gouvernement impérial n'ignore pas l'importance que le Cabinet anglais attache à cette ville qui n'entre pas du reste dans la sphère des opérations militaires. Cette ville ne serait attaquée que dans le cas où elle deviendrait un point de concentration important.

Les dépêches de Constantinople signalent la situation intérieure comme étant de plus en plus critique. Les réfugiés sont au nombre de cent cinquante mille et la charité publique et privée est impuissante à les secourir. Tous les télégrammes font craindre que les chrétiens ne soient victimes du fanatisme musulman.

Les troupes de Suleiman-pacha, qui s'élevaient à trente-cinq mille hommes, seront réparties à Gallipoli et à Constantinople; dix mille hommes dans la première ville et vingt-cinq mille hommes dans la capitale.

Les forces russes qui marchent sur Constantinople s'élevaient à cent vingt et un mille hommes, dont soixante-dix à l'aile gauche et cinquante mille à l'aile droite; mais il n'en arrivera guère que cent mille devant les fortifications de la ville. Des troupes de l'aile gauche seront détachées

pour occuper Yamboli, Karmalid, Aidos et Bourgas afin de rendre impossible toute communication entre le quadrilatère et la Roumélie.

Djémil-pacha, gouverneur d'Andrinople, et le général Ahmet-Ayoub-pacha sont arrivés à Constantinople. Un Conseil des ministres a été tenu dans cette ville, tous les hauts fonctionnaires et anciens ministres y assistaient. On y a examiné les conditions de la Russie, télégraphiques par les plénipotentiaires ottomans; ces conditions sont tenues secrètes.

On croit à Vienne que la Russie n'est point opposée à ce qu'une Conférence des grandes puissances européennes fût appelée à ratifier les dispositions de la paix russo-turque qui affectent les intérêts européens. On croit aussi que la Russie a invité l'Autriche à prendre immédiatement possession de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le comte Andrassy hésiterait à ordonner cette occupation.

En Angleterre, les journaux traitent d'irrité la question de l'annuisme. Ils regrettent l'inactivité du gouvernement qui rend ridicule une partie du discours de la reine, ils veulent qu'une demande de subsides soit adressée au Parlement et déclarent que la Russie traite l'Angleterre comme un pouvoir finit et en fait la risée du Continent.

LETtres DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 24 janvier 1878.

Il paraît que M. de Freycinet regrette un peu les circulaires pompées qui ont signalé son arrivée au ministère. Ses grands projets, lâchés par lui-même, semblent s'en aller à vau l'eau. D'après les explications qu'il a données à la commission du budget, le ministre des travaux publics a bien déclaré qu'il entendait dépenser 400 millions par an, mais il a compris dans ce chiffre les 280 ou 300 millions que l'Etat dépense dès aujourd'hui. Les petites lignes ont encore devant elles, par conséquent, de longs jours d'anémie.

La poudre jetée aux yeux par M. de Freycinet à leur occasion, ne vaut pas celle de Perlimpimpin, elle ne fait pas revenir les morts. Conclusion de ceci. M. Léon Say triomphe. Voici deux nouveaux athlètes qui prennent position dans la grande querelle Duportal et Gambetta. M. Rochefort, l'homme masqué de la Suisse, prend fait et cause pour le député de Toulouse; M. About, l'appui de la Frauche-Comté, se frotte d'huile en l'honneur de l'Aigle de Cochon. On pourrait trouver que M. Elmond About, qui fut le commensal de l'empire, a quelque mauvaise grâce de reprocher à M. Duportal d'avoir demandé une partie de ce pain que M. About mangeait lui-même. Mais tels renégats du parti conservateur ne peuvent plus surprendre personne et il se trouvera assurément chez les républicains une foule de gens qui applaudiront à la conduite de M. About.

M. Ordinaire, qui fut député et officier d'état-major dans l'armée de Garibaldi, a, paraît-il, horreur de servir sa patrie quand il n'y a pas de galons à mettre sur ses manches. On assure que les gardarmes sont à sa poursuite pour le saisir et le conduire dans une prison où il est condamné à réfléchir 4 jours sur ce qu'il en coûte pour violer les lois qu'il a votées lui-même à propos de l'armée territoriale.

La séance de la Chambre pourrait être assez vive aujourd'hui. On annonce une interpellation sur l'affaire de Nantes. M. le général Borel répondra et ses explications donneront, dit-on, satisfaction à tout le monde.

Il y a eu ce matin conseil des ministres à la présidence, et l'on assure que la réponse du général Borel y a été arrêtée d'un commun accord. Cela est fait pour nous rassurer car le maréchal de Mac-Mahon pas plus que son ministre ne sont disposés à faire des concessions quant à ce qui touche à la discipline militaire. Le colonel sera remplacé, sans doute, ainsi qu'il arriva chaque fois qu'il y a conflit entre l'autorité municipale et l'autorité militaire.

Il paraît que le général Chanzy n'est pas absolument sur un lit de roses. M. de Marcère, au lieu de les effeuiller lui aurait donné comme couche simplement les épines. M. de Marcère veut modifier l'administration coloniale; M. le général Chanzy qui est satisfait de ses fonctionnaires ne veut, pas entendre parler de changement sous prétexte que la politique et la bonne administration font deux. Voilà le général Chanzy en passe de devenir suspect auprès des pures. La République Française va publier un de ces jours une lettre contre lui, vous verrez cela.

Au dernier moment, nous apprenons que le droites tiennent bon au Sénat et M. Decazes ne sera pas encore élu au premier scrutin de ce jour. Cela devient grave. Est-ce que vraiment les Constitutionnels n'auraient pu persuader les droites de leurs sentiments conservateurs? Cela ve nous surprendrait qu'à moitié et vous verrez que si on n'en finit pas aujourd'hui les droites renverront cette élection aux Calendes grecques... quand M. Decazes sera invalidé.

(Autre correspondance)

Paris, 24 janvier 1878.

Quand M. Bliu de Bourdon viendrait à la Chambre d'abandonner provisoirement son œuvre de rancune et d'appliquer aux affaires du pays, ce fut un tollé général contre l'honorable député conservateur, et la majorité lui répondit de la façon dont vous savez. Aujourd'hui voici la gauche républicaine émue du cri unanime de l'opinion publique, inquiète des réclamations même de ses propres électeurs, qui se résigne à reprendre en partie les idées de M. Bliu de Bourdon. Elle a décidé, dans sa réunion d'hier, de faire une démarche auprès de M. Grévy, pour le prier de diviser à l'avenir les séances

en deux parties, dont l'une au moins serait consacrée à l'étude des projets de loi qui s'accumulent et à l'examen du budget. L'autre continuerait à être occupée par les invalidations.

Aje besoin de faire ressortir cette nouvelle contradiction d'un parti qui passe son temps à se donner de perpétuels démentis à lui-même? L'autre jour, la motion de M. Bliu de Bourdon était condamnée, sans autre forme de procès, sur le seul nom de son auditeur; maintenant on la fait sienne autant qu'on peut, en la déguisant de son mieux; mais, enfin, en rendant un involontaire hommage aux principes qui l'inspiraient. Cela, du reste, n'empêchera pas d'entraver les invalidations; seulement, on y sera plus expéditif, à moins qu'on ne s'arrange pour renvoyer, sous prétexte d'enquête, bon nombre de vérifications à la session d'automne.

Accessoirement, laissez-moi vous faire remarquer avec quelle mauvaise foi nos adversaires s'efforcent de tirer parti des plus minces détails pour susciter des malentendus entre les droites. M. de la Rocheffoucauld-Bisaccia n'a obtenu que quelques bulletins; ils accusent ses amis politiques de l'abandonner. Or, vous savez que M. de la Rocheffoucauld-Bisaccia n'était pas candidat.

Autre chose : la formation de la commission des finances a donné cinq voix à la gauche, quatre à la droite. Aussi la presse républicaine triomphe et proclame que de nouvelles déflections ont déplacé la majorité. La vérité est que la composition des commissions dépend de la répartition des voix dans les bureaux, et celle-ci, à son tour, dépend exclusivement du tirage au sort. Le sort a donné cinq bureaux à la gauche, dès les premiers jours de la session; ces bureaux ont élu des commissaires républicains; rien n'est changé, et la majorité des scrutins en séance reste à droite comme auparavant. Le pis qui puisse arriver, c'est que M. Dauphin remplace M. Pouyer-Querier à la présidence de la commission, dont les conclusions ne resteront pas moins soumises au Sénat tout entier, lequel aura le dernier mot.

Il ne paraît pas que M. Duportal veuille procéder contre M. Gambetta par coup d'assommoir, comme en use ce dernier. C'est une guerre longue et saillante qu'il semble préparer. Constatons en passant, qu'à la différence des autres « cacécités » le rédacteur du Réveil conserve l'appui de tout son entourage. Personne, parmi les intrinsèques, ne le lâche. Au contraire, M. Naquet retire les compliments qu'il avait adressés à M. Gambetta, et M. Rochefort intervient pour qualifier la conduite de ce dernier. Très curieux à lire l'article de l'Étoile du Réveil. Certaines perfidies opportunistes y sont révélées par un homme qui en fit l'expérience. Cette intervention de M. Rochefort est très significative, d'autant qu'elle lui fait perdre toute chance de rentrer en France par grâce spéciale. Jamais le dictateur de la Chaussée d'Antin ne lui pardonnera, et devenu adversaire déclaré, de suspect qu'il était, « l'exilé de Genève », ne doit plus compter que sur le bénéfice d'une amnistie. Ce jour-là, par exemple, M. Gambetta n'aura qu'à bien se tenir.

On m'écrit du Palais de la Bourse :

« Le principal intérêt de la journée se porte sur le bilan hebdomadaire de la Banque de France, troisième bilan hebdomadaire de l'année 1878 et troisième diminution hebdomadaire de 35 millions dans le chapitre du portefeuille commercial. Prière encore aux républicains et radicaux de nous expliquer leur prétendue reprise des affaires ! ! »

DE SAINT-CHÉRON

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On a appris en ville aujourd'hui avec un profond sentiment de tristesse la mort de M. Georges Descat, avocat, fils unique de M. Constantin Descat, ancien maire de Roubaix.

M. Georges Descat est décédé ce matin, vers dix heures, au château du Fresnoy; il a succombé aux suites d'une pleuro-pneumonie. Il avait vingt-trois ans.

Le plus brillant avenir semblait réservé à ce jeune homme, qui avait débuté, non sans succès, au barreau de Douai.

Nos concitoyens s'associeront à la douleur de parents qu'entourent le respect et la sympathie de tous et qui viennent d'être frappés d'un coup si terrible et si inattendu.

A. R.

C'est la seconde fois que M. Famechon est installé maire. La première fois, M. Famechon, s'adressant au Conseil municipal, s'exprima à peu près en ces termes : « Je n'ai pas, Messieurs, l'intention de vous faire un discours. Vous ne me jugerez pas par mes paroles mais par mes actes ! C'était court, mais c'était gros de promesses. L'opinion publique attendit. Qu'en advint-il ? La signature du traité pour les écoles de Molins ! c'est le seul acte marquant de cette administration. Nous saurons sous peu s'il n'est pas vrai que cet acte, signé malgré les protestations les plus vives, et les mieux motivées d'une notable partie du Conseil, imposera aux finances municipales une perte considérable.

Mais passons et arrivons à la seconde installation de M. Famechon. Cette fois, trouvant probablement que le moment n'était plus aux actes mais aux paroles, il prononça un discours que nous avons lu. « L'Administration », dit-il, « ignore pas qu'elle a accepté une lourde tâche, qu'elle aura à réaliser l'emprunt le plus considérable etc. » Mais, M. Famechon peut se tranquilliser, sa tâche ne sera pas lourde : Tout le travail est fait, les grands travaux ont été étudiés, élaborés pendant deux ans; ils sont votés; le dossier était parti avant l'arrivée à la mairie de M. Famechon, et tout est en règle depuis longtemps. Il est vrai que ni M. Famechon, ni aucun membre de son administration, ni aucun conseiller municipal actuel (sauf un, M. J. Q. uint) n'a étudié en détail la question des grands travaux et de l'emprunt. Dans tout le Conseil municipal, M. Quint seul connaît bien cet important projet, parce qu'il a fait partie de la Commission spéciale. M. Famechon sait parfaitement, et l'opinion publique attendait de lui cette équitable déclaration, que la proposition d'un emprunt de 8 millions n'émane ni de lui, ni de ses amis, que la charge la plus lourde du travail et de l'élaboration des grands projets aujourd'hui décidés, n'a pesé ni sur lui, ni sur ses amis, et que, par conséquent, l'honneur ne saurait leur en revenir.

Il est certes très-heureux pour l'administration actuelle de succéder à des conseillers municipaux qui, bien que n'ayant pas l'étiquette républicaine, ont prouvé qu'ils savaient travailler utilement pour les intérêts de leur ville natale; mais il est juste de faire la part de chacun, et il ne faut pas que celui-là soit à l'honneur, qui n'a pas été à la peine. Donc, Messieurs de l'Administration, la lourde tâche que vous incomberez dans cet emprunt considérable, sera uniquement de traiter avec un établissement financier ou plus probablement d'ouvrir les guichets de la mairie pour recevoir l'argent des souscripteurs !

Et, en supposant que vous trouviez cette tâche encore lourde, n'avez-vous pas dans votre discours fait appel aux concours actifs et bienveillants de vos collaborateurs éclairés, dignes, élus du suffrage universel ? (C'est M. Danican qui l'a dit.) Ce concours ne saurait vous faire défaut, car la plus parfaite harmonie ne peut manquer de régner dans le Conseil municipal.

Cette déclaration était bonne à faire, pour empêcher l'opinion publique de s'égarer, et pour établir la part de mérite et de responsabilité qui revient à l'Administration actuelle et aux conservateurs, anciens conseillers municipaux.

Un ancien conseiller municipal

On annonce la révocation de M. Delessau, commissaire de police du 3^e arrondissement à Roubaix.

Il paraîtrait que trois agents de police auraient été invités à donner leur démission, sans pouvoir connaître la cause de cette mesure de rigueur.

Voici le vote des sénateurs du Nord sur la question de savoir si l'élection sénatoriale serait remise au lendemain. Le Sénat a voté :

On voté contre : MM. Corne, Roger, Testelin.

On voté pour : MM. Brame, d'Hespel, Kolb-Bernard, Maillet, Pajot, Théry.

S'est abstenu : M. Wallon.

Scrutin sur les conclusions du rapport du 1^{er} bureau tendant à invalider l'élection de M. Detours, dans l'arrondissement de Limoux (Aude).

Nombre des votants	479
Pour l'adoption	204
Contre	185

La Chambre des députés a adopté, c'est-à-dire a invalidé le député élu, M. Detours.

Ont voté pour : MM. Guillemin, Legend (Louis), Legend (Pierre), Masure, Merlin, Serépel.

Ces six députés sont, comme on sait, républicains.

Se sont abstenus : MM. de Marcère et Méthion.

On voté contre l'invalidation proposée : les dix autres députés qui appartiennent au parti conservateur.

L'installation du Conseil municipal de Marquén-Barceul a eu lieu le 21 janvier, en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 du même mois.

Les membres présents ont procédé à l'élection du Maire et des adjoints. En voici les résultats :

Votants : 19.

M. Ducrocq, maire, élu, 18 voix.

M. Delesalle, premier adjoint, élu, 18 voix.

M. Roussel, deuxième adjoint, élu (en remplacement de M. Despatures qui s'est démis), 16 voix.

Mardi, S. Em. le cardinal-archevêque a reçu, dit l'Émancipateur, des délégués des comités catholiques de tous les arrondissements du Nord.

M. le comte de Caulincourt a pris la parole en leur nom et a exprimé toute la joie que nous ressentons de ce heureux voyage que vient de faire Monseigneur auprès du Souverain Pontife, sans que les fatigues et la longueur de la route aient en rien altéré sa santé.

Le Cardinal a répondu avec cet esprit et cet entraînement qu'on lui connaît : « Napoléon aurait répondu : messieurs, je suis content de vous ? Mais je préfère vous dire : le Pape est content de vous. » Et, continuant, Son Eminence nous rassura sur la santé du St-Père, qui, en ces dernières semaines, s'est beaucoup améliorée. Il nous parla de son voyage, et nous dit que lorsque le Saint-Père l'avait aperçu, il s'était écrié : *Eviva Cambrai ! Eviva Lille !* Les brillants succès de l'Université catholique ont surtout consolé Sa Sainteté.

« En ce moment, ajouta Monseigneur, l'Eglise subit une bourrasque, et nous, qui sommes de l'Eglise, nous subissons la bourrasque avec l'Eglise. Il faut laisser passer cela, comme on laisse passer l'ouragan, en se maintenant ferme. *Stare in fide*, restez fermes dans la foi, et tout ira bien, et tout, un jour, se remettra dans l'ordre. »

Les délégués des Comités s'en sont retournés heureux et charmés de leur audience. Monseigneur n'a-t-il point ce qui captive les cœurs : la bonté et la simplicité ?

Comme nous l'avons déjà dit, le conseil des ministres a pris récemment une décision importante au sujet des réserves.

On sait que le projet de budget pour 1878 affectait un crédit de huit millions plus une fraction pour la réunion pendant 28 jours pleins des réserves de la classe 1871. M. Léon Say ayant fait connaître au conseil qu'il lui restait un excédant d'une quinzaine de millions, les ministres ont décidé que la loi serait exécutée et qu'un nouveau crédit de huit millions serait affecté à l'appel pendant les mêmes 28 jours de la classe de 1869.

Cu autre crédit de 3,900,000 francs est porté au budget de 1879 pour la réunion pendant 11 jours pour les soldats et de 15 jours pour les cadres, de l'armée territoriale, à raison de 150,000 hommes qui seront sans doute pris dans les deux classes les moins anciennes — 1867 et 1868.

Dans le cas probable où les recettes d'ici au mois de mai donneraient encore un excédant, on appellerait, dès cette année, cent cinquante mille hommes de l'armée territoriale dans les mêmes conditions.

Le ministre de l'intérieur s'occupe en ce moment des mesures à prendre en vue de fournir aux départements et aux communes les fonds nécessaires pour l'achèvement des chemins vicinaux, et d'assurer dans l'avenir l'entretien du réseau vicinal dont les dépenses seront bientôt hors de proportion avec les ressources créées par la loi de 1836. Une commission serait constituée pour étudier à cette occasion les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à plusieurs dispositions de cette loi.

Une dévotion de Londres nous apprend que lord Derby, dans une communication qu'il a faite à la Chambre de commerce de Bristol, a annoncé que M. Waddington avait déclaré à lord Lyons, ambassadeur anglais à Paris, qu'il ne pouvait reprendre en ce moment les négociations pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre, ajoutant qu'il croyait sage de laisser ces négociations en suspens jusqu'au rétablissement de la tranquillité commerciale qui représentera une nouvelle occasion de les reprendre avec la perspective d'un succès complet. Dans ces circonstances, le gouvernement anglais a exprimé son assentiment aux idées du gouvernement français.

Par décret du 22 janvier est nommé conseiller à la cour d'appel de Douai, M. Mauffastre, ancien magistrat, en remplacement de M. Boucher-Cadart, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Les prédictions de Nick et des différents observateurs se réalisent. De violentes rafales ont soufflé hier et aujourd'hui sur tout le Nord de la France.

Ce matin, une neige abondante est tombée pendant plusieurs heures sur notre ville. Le soleil dans les rayons ont percé les nuages vers une heure, ont dépeuplé la terre « de son blanc manteau » et ont fait de la plupart de nos rues un cloaque qui rend la circulation si pas difficile, au moins désagréable.

On se croirait en plein mois de Mars, le mois des giboulées.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Le hameau de *Fin de la Guerre*, depuis hier, un habitant de moins ! C'est le sieur Edouard V..., empaillleur de chaises, dont la police a procédé à l'arrestation en vertu d'un extrait de jugement par lequel Edouard V... avait été condamné le 4 août dernier à deux mois de prison pour maraude, coups, bris de clôture, etc.

Le déplorable, dans cette situation, ce n'est pas l'incarcération d'Edouard V..., mais c'en sont les conséquences pour sa famille composée d'une femme et de trois enfants.

On remarque appendu à la devanture de la librairie Mathon, un fort beau portrait du Saint-Père. Pie IX y est représenté dans toute la majesté de sa personne; l'expression de souveraine bonté et de céleste intelligence dont son visage rayonne, y est rendu avec un art exquis.

Ce portrait n'est autre qu'un magnifique ouvrage en cheveux d'un artiste capillaire lillois, M. Laffez. Avec des matériaux si difficiles à mettre en œuvre, il faut beaucoup d'habileté et du talent pour exécuter un travail si parfait de *fini* dans son ensemble.

On nous raconte, un petit incident qui a failli tourner au tragique. C'est la rue de Tournai qui en a été le théâtre.

Aux abords des fossés du Château du Bailli, se trouve une baraque, comme il y en a beaucoup dans le Nord, espèce de rotiisserie ou *Trink Halle*, d'importation anglo-allemande. Donc, sur le front de cette baraque se présente, hier soir vers 6 heures et demie, Jean-Baptiste A..., de Wasquehal; il portait un valot sur le bras et venait l'offrir en vente à la propriétaire de la *Trink Halle*, car cette dernière en dehors de son commerce alimentaire fait de la friperie à ses heures perdues. La marchande refuse d'acheter le vêtement, on se bat pour quelle raison et malgré le peu d'exigence de Jean Baptiste, qui voulait à toute force s'en débarrasser. Celui-ci insiste... refus formel ! Alors Jean-Baptiste ne se sent plus de rage, et pour se venger de la marchande, il avise quatre ou cinq couples de *couguebaques* qui montraient leurs splendeurs dorées, à l'étalage et s'en empare. Prévoyant que Jean-Baptiste ne tarderait pas à les mettre en lieu sûr, la marchande furieuse se précipite sur lui pour reprendre l'objet le plus précieux de son négoce. Mais Jean-Baptiste avait déjà eu le temps d'en engouler deux paires; elle ne put lui arracher que les cinq *couguebaques* restantes que Jean-Baptiste lâcha accompagnées d'un vigoureux coup de pied.

La police arrivée s'empara du méchant Jean-Baptiste; mais si la marchande avait été avisée; elle aurait laissé Jean-Baptiste dévorer sur le champ le tout; avec la précipitation qu'il y mettait, on comprend que le chatiment immédiat aurait suivi la faute.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs les dispositions de la loi concernant les locations verbales.

Les propriétaires doivent faire au bureau de l'enregistrement la déclaration de leurs locations verbales.

Le défaut de déclaration donne lieu à une amende de 60 fr. par location.

L'attention des autorités de France et d'Angleterre a été éveillée récemment sur les agissements d'un sieur Wendel de Londres, qui, depuis assez longtemps, exploite les négociants français, en faisant insérer dans les journaux des annonces stipulant offres de crédit, de commandites ou de prêts, à ceux qui ont besoin de fonds pour créer une entreprise ou étendre leurs opérations. Ces offres sont, il est vrai, subordonnées à l'envoi préalable d'une certaine somme, devant servir à indemniser le prêteur des frais de correspondance à le couvrir d'une partie des intérêts du capital avancé.

Est-il besoin de dire que les personnes crédules qui se sont laissées prendre à ce leurre n'ont jamais reçu les fonds annoncés.

Bien qu'il soit aisé de découvrir le mécanisme de cette vulgaire escroquerie, comme un certain nombre de négociants en ont été victimes, on croit devoir prévenir le commerce et l'industrie pour les mettre en garde contre les manœuvres de ce genre.

On nous prie de répondre à la question suivante :

« Un chasseur qui va faire la fermeture de la chasse dans un rayon assez éloigné de sa résidence peut-il rentrer avec son gibier le lendemain de